

Société | La Rochelle : mobilités douces, où en est-on?



Depuis les années 1970, La Rochelle n'a de cesse de développer les mobilités douces à travers les zones urbaines de son agglomération. Après les fameux vélos jaunes en libre accès sont apparus les voitures électriques partagées, les bateaux-bus électro solaires, les transports en commun autonomes sans conducteur et plus récemment la propulsion à hydrogène pour le transport en mer. Avec son projet de devenir un territoire « zéro carbone » d'ici 2040, l'agglomération rochelaise compte faire évoluer encore les façons de se déplacer dans son bassin de vie.

Une première ligne 100% électrique

La rentrée scolaire 2018 apporte son lot de nouveautés en matière de transports en commun. Un nouvel arrêt a notamment été créé sur la ligne 7a à Chef de Baie. D'autres ont été reportés un peu plus loin pour apaiser la circulation en centre-ville. Plusieurs lignes, dont les scolaires, partent désormais un peu plus tôt le matin pour arriver avant 8h, au lycée Valin par exemple ou encore à l'université. Autre changement : en cette rentrée, la ligne 14 – qui dessert Dompierre-sur-Mer en partant de la place de Verdun dans le centre-ville de La Rochelle - devient 100% électrique, avec trois bus Heuliez assurant la rotation. Selon les calculs de l'agglomération, cette ligne électrique devrait permettre de s'éviter l'émission de 200 tonnes de carbone par an. Des bus au gaz devraient également être mis en service à moyen terme : « Les premiers arriveront dès qu'on sera sûr des lieux d'implantation potentiels de stations de GLV », promet Brigitte Desveaux, vice-présidente à l'agglo en charge des transports. « Les études sont en cours par la société Avia ». Du côté des transports maritimes, deux bateaux électriques solaires, nommés Volta et Ampère, vont venir remplacer les deux navettes actuelles reliant le Vieux Port et le port des Minimes. Mise en service entre fin 2018 et le printemps 2019.

Pour encourager la mobilité, l'agglomération fait également un geste en direction des familles, en créant dès cet été un forfait « tribu », à 10 € la journée (30 la semaine) permettant d'emprunter en illimité les bus, TER et bateaux Yélo de l'agglomération avec sa tribu, qu'on soit 2 ou 5 personnes (max.), avec un lien de parentalité ou pas...

Les personnes à mobilité réduite sont également encouragées à emprunter les réseaux : l'agglomération s'est engagée cette année dans un programme de six ans pour rendre accessible 400 arrêts de bus sur les 940 que compte le territoire. De nouvelles bornes d'information à destination des personnes malvoyantes vont être progressivement installées.

Des parkings relais comme à Bordeaux

Comme dans les grandes villes, La Rochelle s'est équipée de parc-relais complétant l'offre de parkings et des places de voirie du centre-ville. Un tout nouveau parc-relais à Beaulieu est opérationnel depuis le 1^{er} septembre. Avec ses 150 places de stationnement, il complète l'offre des parcs relais Jean-Moulin, au sud de la ville, et Greffières, au nord. Le ticket de stationnement permet d'emprunter la ligne Illico 4 au départ du parking, ralliant la plage des Minimes en passant par la gare de La Rochelle. Un dépose minute pour le covoiturage a également été aménagé en face de l'arrêt de bus, ainsi qu'un vélo parc de 20 places.

Toujours plus de vélos

Déjà classée deuxième agglomération cyclable de France, La Rochelle compte doubler l'usage du vélo à l'horizon 2030. L'agglomération va donc concentrer ses actions sur la création et la sécurisation de voies. « Avec la fermeture à la circulation du quai Duperré, en un an on est monté de 2500 passages de vélos à 3500 », explique Jean-Marc Soubestre, 4^e adjoint de La Rochelle en charge des Mobilités douces.

L'agglomération prévoit de créer 170 km de voies cyclables d'ici 2040, pour un budget de 35 millions d'euros. Un projet concrétisé dès cette année avec l'aménagement progressif de six voies cyclables à La Rochelle, entre les avenues Pointcarré, Carnot et Lombard ; Michel-Crépeau et Porte Dauphine ; Chasseloup Laubat et le pont des Saline ; Grasset et Leclerc pour rallier la place Verdun ; quai de la Georgette et rue Gaston-Balande. Sur le pont Jean-Moulin, une voie cyclable à double sens sera aménagée pour le 1^{er} octobre côté gare, avec une voie piéton sécurisée de l'autre côté du pont. D'autres espaces dédiés aux cycles seront simplement matérialisés sur la chaussée boulevard Rondeau, avenues du cimetière, des Minimes, des corsaires et rue de la Huguenotte. Pour garer tous ces vélos supplémentaires, l'agglomération prévoit l'installation de 150 arceaux, soit 300 places supplémentaires.

Une étude est également en cours pour créer une maison du vélo à la gare de La Rochelle, d'ici fin 2019. Habitants et visiteurs y retrouveraient informations, conseils et les différents services de location de vélos de l'agglomération.

Moins de voitures, plus d'air

Pour gagner en qualité de l'air, La Rochelle a déjà rendu piétonnes certaines de ses voies du centre historique, privilégiant l'accès en transport en commun, en vélo ou à pied. Prochaine étape : réduire la vitesse à 30 km/h dans certaines rues du centre-ville et de cœur de quartiers comme le Petit Marseille, Tasdon, Les Minimes et le secteur sud, courant 2018... Avant de l'étendre en 2019 dans les communes alentours comme Aytré, L'Houmeau et Lagord.

L'agglomération compte également réglementer de façon drastique les livraisons de marchandises dans le centre-ville de La Rochelle. « Une nouvelle réglementation est à l'étude en concertation avec les commerçants », assure Brigitte Desveaux. « L'objectif est d'arriver progressivement d'ici 2025 à n'autoriser la livraison uniquement certaines heures et pour des véhicules à faible émission carbone, de type électrique ou au gaz naturel ». L'agglomération prévoit de laisser aux transporteurs un temps d'adaptation de leurs véhicules, conversion qui pourrait également s'assortir d'une aide financière.

La semaine de la mobilité

Du 15 au 22 septembre, c'est la semaine européenne de la mobilité. A cette occasion, l'agglomération prévoit de nombreuses animations pour sensibiliser les habitants aux transports doux. Les bus Yélo seront gratuits toute la journée du 15 septembre, ainsi que le parking Beaulieu jusqu'au 22 septembre. Plusieurs balades à vélos (de 11 à 17 km) sont organisées avec des associations locales, en compagnie d'un botaniste, d'un comédien et d'un artiste, entre La Rochelle et ses communes limitrophes. Les départs sont prévus à 10h30 pour une arrivée vers midi au village de la « Mobilité zéro Carbone », thématique de cette édition. Une balade pédestre est également prévue avec une botaniste pour apprendre à repérer les plantes sauvages comestibles et/ou aux vertus médicinales.

L'objectif de cette journée sera notamment d'expliquer le [projet « territoire zéro carbone »](#) aux habitants. Un village « Mobilité zéro carbone » est donc prévu à cet effet, quai du carénage sur le vieux port de La Rochelle de 10h à 18h. On y trouvera également de nombreuses animations comme un simulateur de mobilité, qui propose un parcours virtuel en vélo au cours duquel les questions de mobilité et les solutions disponibles sont évoquées. A tester également : un calculateur d'empreinte carbone, des vélos et des trottinettes électriques, un casino de la mobilité où on pourra jouer au black jack vers développement durable et bien d'autres animations. Pour les cyclistes venant avec leur vélo, un stand de contrôle de la sécurité et un atelier de lutte contre le vol sont aussi au programme.

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Anne-Lise Durif
Publié sur aqui.fr le 02/09/2018
[Url de cet article](#)*

